

**LE GRAND BALLON DANS LES INVENTAIRES
SCIENTIFIQUES DE MILIEUX NATURELS REMARQUABLES :
TABLEAU RECAPITULATIF**

Type d'inventaire	Portée de l'inventaire - Année	Contenus
<p>Inventaire des forêts subnaturelles du Massif Vosgien (CECONELLO A. / ENGREF, 1991)</p> <p>Fiches A50 R de l'ONF</p>	<p>Massif Vosgien - 1991</p>	<p>Deux forêts subnaturelles sont recensées dans cet inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 11,65 ha de hêtraie sapinière sur le versant ouest du Grand Ballon, en forêt communale de Geishouse ; parcelles C et D (CECONELLO, 1991 : fiche A7 22) ; ➤ 8 ha de hêtraie sapinière et hêtraie d'altitude, au lieu-dit Storckenkopf, sur la parcelle 11 b de la forêt communale de Saint-Amarin (fiche A50R SA9 et fiche B7 33 chez CECONELLO, 1991)
<p>Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux</p>	<p>Européen - 1994</p>	<p>Le Grand Ballon constitue un secteur de la ZICO des Hautes-Vosges (n° AC 09)</p>
<p>Inventaire des zones humides remarquables du Haut-Rhin (AERU, 1996) – Conseil Général du Haut-Rhin, Agence de l'Eau Rhin Meuse</p>	<p>Départemental - 1996</p>	<p>Deux zones humides présentes dans le secteur Grand Ballon sont recensées dans cet inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'une, de 10 ha, sur la chaume du Morfeld, inventoriée sous le numéro M 81. Cette zone humide est décrite comme un bas-marais acide et évaluée comme étant d'intérêt "national" au terme de la démarche de bio-évaluation menée sur l'ensemble des zones humides retenues dans cet inventaire départemental. ➤ l'autre sur la chaume située au nord-est de la ferme auberge du Grand Ballon, constituée de cinq secteurs de prairies humides, sourcins et tourbières, sur une superficie d'environ 1,6 ha (numéro : M 33). L'ensemble est évalué comme étant d'intérêt "régional". <p>A noter également en bordure et en périphérie sur le versant nord : la Lauch (amont de Linthal-Sengern) et ses affluents (site Mr3)</p>
<p>Charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 1998</p>	<p>Parc naturel régional des Ballons des Vosges - 1998</p>	<p>Le Grand Ballon constitue un Espace naturel sensible de la charte du Parc (1998 – 2008)</p>